

A I A B

Association Intercommunale Asse et Boiron
CoDir



Préavis no 01/2019

**Exercice 2018
Rapport de Gestion et Comptes**

Responsables : Franz Kneubühler – Anthony Hinder

V03 - 22.02.2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Introduction

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la loi du 28 février 1956 sur les Communes, les Associations de Communes, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivant du Règlement sur la comptabilité des Communes, des Associations de Communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 83 du Règlement du Conseil Intercommunal du 17 septembre 2008.

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du Comité de Direction et les comptes de l'exercice 2018 que nous soumettons à votre approbation.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2017 ne comportait aucune remarque ou modification que le CoDir aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2018.

Par le réviseur externe :

Il n'y a pas de remarques en suspens.

Par la Préfecture et le service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) :

Aucune remarque sur les comptes 2017.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Association Intercommunale durant l'année 2018.

Administration Générale

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances, sous la Présidence de Pierre Schaller et du vice-Président Michel Bersier, il s'est prononcé sur 2 préavis.

Comité de Direction

Le Comité de Direction a tenu 10 séances et le bureau de CoDir 24 séances durant l'année 2018.

Finances

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, le CoDir a mandaté un réviseur externe pour vérifier la comptabilité, les comptes de fonctionnement et le bilan. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de Gestion du Conseil Intercommunal. Il est annexé au présent préavis.

Association Intercommunale Asse et Boiron

Comptes :

Les totaux égaux se montent à CHF 4'559'883.60 contre CHF 4'401'770.00 budgétisés.

Bilan :

L'actif de l'Association intercommunale est de CHF 36'479'023.21 (2017 - CHF 31'519'282.51).

Investissements :

Préavis 03/2016

Restaurant et médiathèque en cours : CHF 9'123'653.29 ;

Préavis 02/2017

La réfection du toit plat de l'ancienne salle de gym est terminée. Crédit d'investissement voté par le Conseil intercommunal le 27.06.2017 d'un montant de CHF 184'680.- ; coût final CHF 148'831.50, soit CHF 35'848.50 de moins. Une subvention cantonale de CHF 61'020.- a été accordée, elle a été déduite de l'investissement. Nous laissons pour mémoire le montant au bilan 2018, il sera amorti par prélèvement au fonds de réserve « renouvellement et rénovation » en 2019 selon le Préavis.

Préavis 05/2017

Les travaux d'assainissement de la chaufferie des halles de gymnastique sont terminés, Crédit d'investissement voté par le Conseil intercommunal le 26.09.2017 d'un montant de CHF 121'000.- ; coût final CHF 127'429.45.- soit CHF 6'429.45.- de plus. Le Codir renonce à faire un préavis pour la demande de crédit complémentaire et vous demande d'approuver ce dépassement. (cf. décision 2). Nous laissons pour mémoire le montant au bilan 2018, il sera amorti par prélèvement au fonds de réserve « renouvellement et rénovation » en 2019 selon le Préavis.

Amortissement :

L'amortissement obligatoire du patrimoine administratif est de CHF 1'342'376.74.

Emprunts :

Les emprunts par avances à termes fixes sont de CHF 35'269'000.-, avec un taux d'intérêt médian de 0.69%.

Intérêts bancaires :

CHF 391'534.77 de charges d'intérêts bancaire pour nos ATF (2017 CHF 497'581.31).

Répartitions des charges (en CHF) :

	Comptes	Budget	Comptes 2017
Locations AEE :	2'253'126.59	2'274'779.00	2'151'137.10
Piscine et Parking :	650'658.35	471'950.00	547'030.76
Administration et Finances :	89'256.52	85'180.00	80'963.56
Subventions pour les Sociétés civiles	62'994.15	72'751.00	65'892.17

Personnel de l'Association

Notre Intendant, Monsieur Yves Schwarzentrub, qui par sa disponibilité et sa compétence tant pour la gestion des bâtiments que celle des ressources humaines facilite le travail du CoDir. Nous le remercions.

Sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier, six employés pour un équivalent temps plein de 5.5.

Sur le site de la piscine à Chéserey, cinq employés pour un équivalent temps plein de 4.4. Ils sont soutenus par des surveillants de piscine, travaillant sur appel et payés à l'heure.

Bâtiments

Terrain et parking

Nous avons renoncé à acheter un tracteur tondeuse et nous avons repris celui de Crassier en sous-utilisation. A la place nous avons acquis un véhicule utilitaire Peugeot Partner pour suppléer à l'utilisation des véhicules privés de nos employés.

Nous avons profité du chantier du restaurant pour la remise en état des banquettes du chemin « Bouchat » et des diverses places et accès du site CSBC mis à mal par le chantier.

Bâtiment A-B-C

Nous avons procédé au changement des toilettes et urinoirs du bâtiment A, équipement qui datait de la construction en 1976, pour le reste l'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.

L'ECA a soldé les dégâts de la tempête du 12 novembre 2017, par un montant de CHF 9'461.85.

Nous avons fait un amortissement supplémentaire, pour le compte au bilan 9143.008 – CSBC – menuiserie bâtiment A, de CHF 101'900.- ; et repris le même montant au Fonds de renouvellement et de rénovation pour annuler la charge. Cet objet aurait dû être amorti initialement sur 10 ans, les travaux ont eu lieu en 1990 (cf. 3 décision).

Halles de gym

L'entretien courant a été fait dans les règles fixées pour ce type de bâtiment.

Nous avons dû remplacer l'auto laveuse âgée d'une dizaine d'années.

Restaurant scolaire

L'ouverture du restaurant scolaire a eu lieu à la rentrée des élèves. Nous avons encore des travaux de finitions et des réglages techniques en cours ; les entreprises concernées sont bien mobilisées.

Une personne a été engagée pour la conciergerie.

Comme communiqué au Président du Conseil intercommunal, le montant du Préavis 03/2016 a été dépassé. Un préavis complémentaire sera soumis au Conseil en juin de cette année, le dépassement a été estimé à CHF 800'000.-.

Pavillon

Le pavillon est encore utilisé par l'UAPE pour l'accueil des élèves.

Piscine

Le 22 janvier 2018, l'Asse déborde et la piscine est inondée, 1.20m d'eau dans les locaux du sous-sol, submergeant les pompes et toutes les installations techniques. Nonante deux jours de fermeture pour la remise en état de nos installations. CHF 389'638.29 de dégâts, l'ECA nous a remboursé presque l'entier. Les montants à charge de notre Association sont : CHF 7'518.06 pour le technique et CHF 4'011.47 pour le matériel d'exploitation.

La Vaudoise Assurances nous a indemnisé de CHF 134'639.- pour la perte d'exploitation. Nous avons également offert les loyers de janvier à avril à nos locataires comme dédommagement.

Bâtiment Swisscom

Le bâtiment n'est plus visible, il est englobé dans l'enveloppe du restaurant scolaire. La rubrique restera ouverte jusqu'à l'amortissement complet de l'objet.

Parking piscine

Le parking a été mis à ban par la commune de Chésereux, qui a décidé unilatéralement de fixer la durée de stationnement à 4 heures.

Place de sports

Le succès de cette place de sports n'est plus à prouver. Nous constatons moins d'incivilités et de dégradations que les années passées.

Remarques sur les rubriques

Les explications des rubriques qui « interpellent » sont commentées dans les comptes en annexe.

Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Asse et Boiron

- Dans sa séance du 27 mars 2019;
- Vu le préavis du CoDir N° 01/2019 « Rapport de Gestion et Comptes 2018 » et ses annexes ;
- Oui le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver les Comptes de l'exercice 2018 tels que présentés,
2. D'accepter le crédit complémentaire de CHF 6'429.45.- pour l'assainissement du chauffage des halles de gymnastique – Préavis 05/2017 ;
3. D'accepter l'amortissement supplémentaire de CHF 101'900.- et de prélever le même montant au Fonds de renouvellement et de rénovation 9281.002 ;
4. De donner décharge au Comité de Direction et au Boursier de l'Association Intercommunale Asse et Boiron de leur gestion pour l'exercice 2018.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 5 mars 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Au Nom du
Comité de Direction

Le Président
S. Melly

La Secrétaire
M. Bardel

